

Réduction de la pression sanitaire : une opportunité pour investir

La campagne de vaccination contre le covid-19 a un double objectif : réduire la pression sanitaire en vaccinant les personnes fragiles d'abord et atteindre à terme l'immunité collective.

Si les médias se focalisent sur l'immunité collective, qui pourrait prendre un temps considérable à atteindre du fait de la mise à disposition très progressive des doses de vaccins, nous estimons pour notre part que prioriser la vaccination des plus fragiles - les +65 ans - permet de réduire rapidement la pression sanitaire et donc de relancer l'économie dans sa globalité.

En effet, les segments de population les plus durement touchés en termes d'hospitalisations et de décès

	Part dans les hospitalisations	Part dans les décès
+75 ans	63%	78%
+65 ans	83%	92%

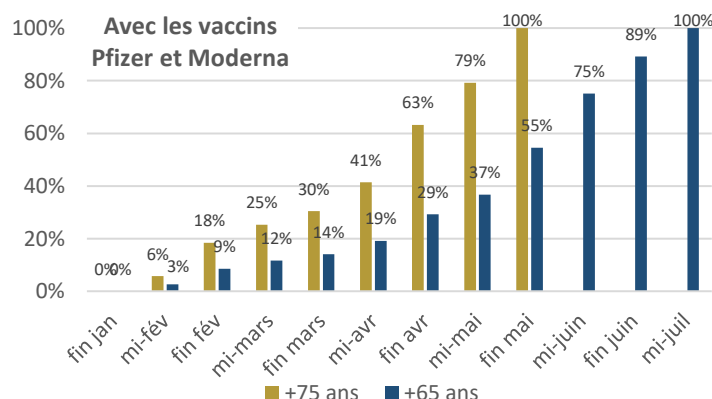
Cet article a pour objectif de vous exposer nos scénarios de réduction de la pression sanitaire au fil de la campagne de vaccination.

Nos estimations :

Dans un scénario très conservateur, où seuls les vaccins de Pfizer et Moderna seraient utilisés, nous pensons que **la pression sanitaire baissera très fortement d'ici mai**.

Les +75 ans seraient majoritairement vaccinés d'ici fin mai.

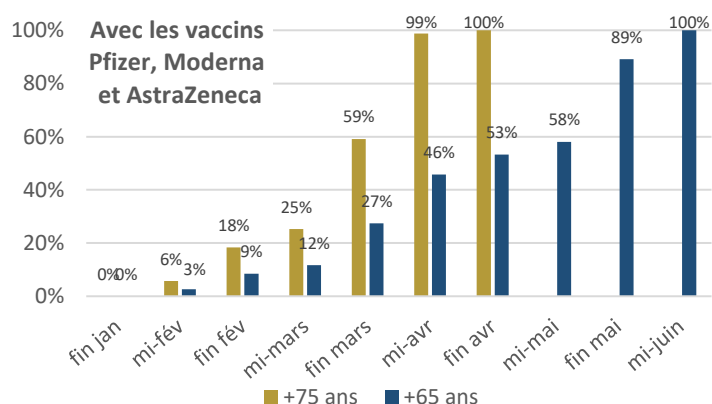
Les +65 ans seraient majoritairement vaccinés d'ici mi-juillet.



En intégrant la possibilité, dès février, d'utiliser le vaccin d'AstraZeneca, nous pensons que **la pression sanitaire baissera très fortement dès avril**.

Les +75 ans seraient majoritairement vaccinés d'ici mi-avril.

Les +65 ans seraient majoritairement vaccinés d'ici mi-juin.



L'autorisation du vaccin d'AstraZeneca serait une excellente nouvelle et permettrait l'accélération de la vaccination.

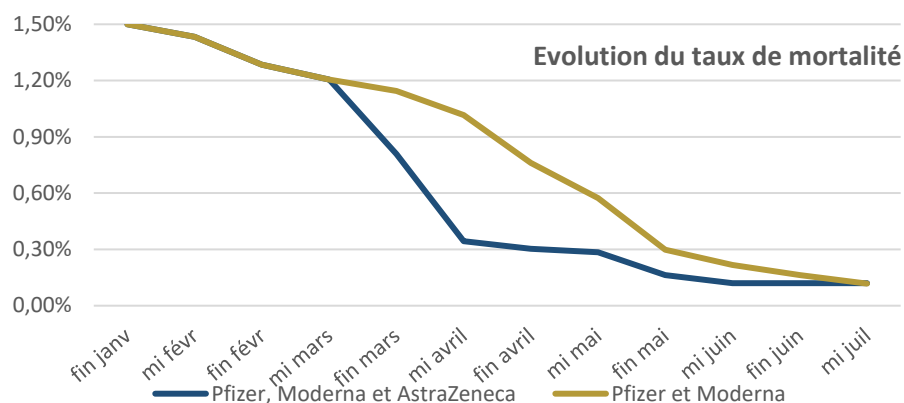
A noter : nos estimations sont plus conservatrices que les chiffres annoncés par Olivier Véran lors de sa visite au CHU de Grenoble le 18 janvier (1,9 à 3,6 millions de personnes vaccinées fin février selon nous contre 2,4 à 4 millions selon le gouvernement).

Sources : Gestion 21, d'après les données Santé Publique France

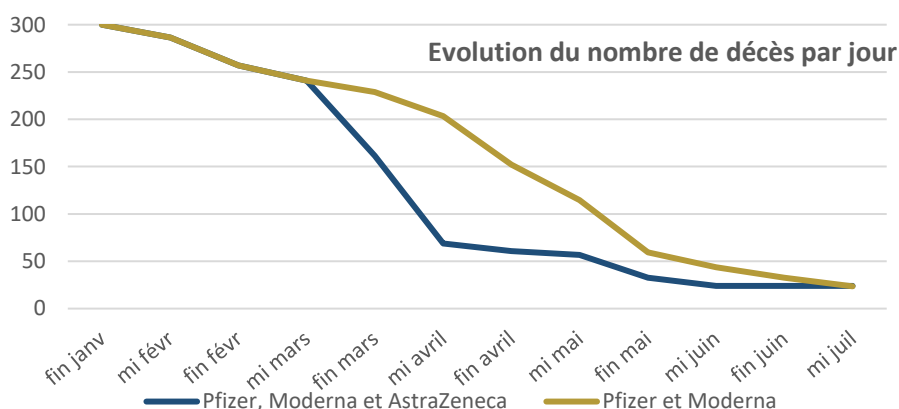
Les informations contenues dans ce document ne constituent pas et ne doivent pas être interprétées comme un conseil en investissement ni une recommandation d'investissement. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que ces informations sont inévitablement partielles et susceptibles d'évolution. Elles ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Nous vous rappelons que tout investissement en actions est exposé à un risque de perte en capital.

Réduction de la pression sanitaire : une opportunité pour investir

Plutôt qu'une diminution du nombre de cas, nous nous attendons dans un premier temps à une chute progressive du taux de mortalité et du taux d'hospitalisations grâce à cette campagne de vaccinations.



En termes de décès par jour, sur une base constante de 20 000 nouveaux cas tous les jours, la vaccination des +75 ans et +65 ans ferait évoluer le nombre de décès journaliers de la façon suivante :



La chute du nombre de cas déclarés n'arrivera que dans un second temps, mais la diminution du nombre de décès et d'hospitalisations suffira à réduire la pression sanitaire.

Conclusion : notre opinion est que la chute du taux de mortalité et du nombre de personnes en réanimation grâce à la campagne de vaccination permet d'envisager une forte réduction de la pression sanitaire sur l'économie dès avril.

Hypothèses :

- H1 : les vaccins sont efficaces contre le covid-19 et ses mutations
- H2 : les doses reçues sont données en priorité aux personnes les plus âgées
- H3 : les laboratoires vont globalement respecter leurs échéanciers de livraison
- H4 : 100% des +75 ans et +65 ans acceptent de se faire vacciner et se font vacciner
- H5 : le délai entre réception et injection des doses est de 15 jours
- H6 : la seconde dose est administrée 1 mois après la première
- H7 : 2 doses sont nécessaires pour être considéré comme immunisé
- H8 : 30% des doses livrées sont perdues (rupture de la chaîne du froid, flacons cassés, flacons pas entièrement utilisés)

Sources : Gestion 21, d'après les données Santé Publique France

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas et ne doivent pas être interprétées comme un conseil en investissement ni une recommandation d'investissement. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que ces informations sont inévitablement partielles et susceptibles d'évolution. Elles ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Nous vous rappelons que tout investissement en actions est exposé à un risque de perte en capital.